

Propositions AUREF

I. Contexte et enjeux

Depuis les années 2000, l'investissement de la France dans la recherche et le développement a stagné autour de 2.2 % du PIB pour une moyenne de l'OCDE de 2.4 %. Si cet investissement peut paraître important quand on le compare à la moyenne européenne de 1,97 %, il se positionne toutefois en retrait de ce qui est observé dans les pays comparables au nôtre : 4,2 % en Corée du Sud, 3,4% en Autriche et en Suisse, près de 3% en Suède et en Allemagne... En outre, l'investissement des entreprises françaises dans la recherche bien qu'il ait progressé ces dernières années, reste lui aussi en deçà de celui observé dans la plupart des grandes économies, malgré les incitations fiscales de l'Etat à travers le crédit impôt recherche en constante progression.

D'ailleurs, l'effort observé dans la recherche publique et la recherche privée apparaît sensiblement différent : l'investissement des entreprises reste en décalage avec celui observé dans la plupart des grandes économies. Toutefois, si la recherche publique française joue un rôle clé au sein de la recherche mondiale – avec une régression notable dans certains secteurs avec l'arrivée en force de la Chine et de l'Inde – les retombées économiques de son action apparaissent insuffisantes. Cette difficulté à transférer l'effort de recherche vers le secteur économique, rencontrée par de nombreux pays, est particulièrement aiguë en France.

Dans ce contexte, l'AUREF salue l'initiative gouvernementale d'aller vers une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Pour l'AUREF, cette stratégie gagnerait à afficher une triple ambition : maintenir et renforcer la place de la recherche française parmi les premières au monde ; lui permettre de répondre aux problématiques et aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux du XXI^e siècle ; entraîner toute la recherche française au bénéfice du développement de notre pays dans son ensemble et sur tout du territoire national. Elle gagnerait en crédibilité si elle était accompagnée d'un effort budgétaire et en emplois scientifiques conséquent permettant d'atteindre ces objectifs en associant les différentes composantes de la communauté scientifique, établissements universitaires et organismes de recherche.

Dans un contexte international de plus en plus compétitif, il convient de rappeler que l'Université, premier opérateur de la recherche et de l'innovation, doit accueillir de plus en plus d'étudiants et les conduire vers la réussite tout en faisant face à l'accroissement constant de ses missions et à l'élargissement de leur périmètre. Ces évolutions affectent différemment les établissements dont les moyens divergent au nom de la différenciation imposée par le nouveau mode de financement de l'ESRI par appels à projets notamment ceux du PIA. Il faut placer l'Université en position de continuer à rendre l'enseignement supérieur accessible au plus grand nombre, de constituer des viviers de

compétences y compris pour le renouvellement indispensable des chercheurs, et d'œuvrer au rayonnement international de la recherche française. Ce défi est à relever dans toute démarche politique relative à l'ESRI.

Dans les pays de l'OCDE, l'ESRI est conçu comme un investissement. La croissance et le développement de demain s'élaborent très largement sur les bancs des amphithéâtres et dans les laboratoires des universités, formation de haut niveau et recherche étant indissolublement liées. Ainsi, il ne s'agit pas simplement d'une question sémiologique mais bel et bien d'une question stratégique pour l'Etat. En effet, l'impact économique, social et culturel d'une université sur le territoire qu'elle irrigue, et l'ensemble des universités sur le pays, est un élément capital de dynamisation de notre nation et un levier de la cohésion territoriale. Car c'est au sein des laboratoires de recherche que se conçoivent les innovations de rupture afin que la France en soit porteuse et non simplement consommatrice.

L'AUREF considère donc que la démarche engagée doit être pensée globalement. Ainsi, l'ensemble des disciplines doivent être convoquées. En outre, une articulation harmonieuse entre l'international, le national et le local reste à trouver. Au niveau national, la réflexion doit être inclusive et permettre d'amplifier le lien fondamental entre enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en définissant clairement les périmètres de tous les opérateurs de recherche : Université, EPST, etc. Au niveau territorial, la déclinaison des contrats de plan État-Région, dont les moyens doivent être à hauteur des ambitions, passe par une mise en œuvre concertée prenant en compte les schémas régionaux et locaux de recherche et d'innovation, la stratégie européenne et le transfert aux régions de l'autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER).

II. Sur les notions de spécialisation et de différenciation

Les dynamiques engagées tant aux niveaux européen, national que régional confèrent un rôle particulier aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et tendent à promouvoir depuis bien des années une politique de spécialisation, qui aujourd'hui évolue structurellement vers une demande de différenciation.

Ces injonctions ont conduit plusieurs universités à engager une réflexion sur ce sujet et à définir des champs de spécialisation. Elles ont également contribué à renforcer les relations de ces universités avec leurs collectivités territoriales et leurs environnements socioéconomiques. L'AUREF s'inscrit dans cette dynamique de réflexion et d'évolution. Elle tient cependant à rappeler que si les établissements universitaires sont différents par leur taille, leur situation géographique, leur écosystème, ils concourent tous aux mêmes missions de service publique en Recherche, Formation et Innovation, en insistant sur le lien fondamental entre ces trois champs. La grille de lecture de l'ESRI doit tenir compte

de ce constat et de l'histoire des établissements, de leurs partenariats, de l'implication des EPST, et des réalités politiques, socioéconomiques et culturelle des territoires où elles se trouvent.

A ce titre les AAP sur les EUR, instrument bien adapté à cette politique de spécialisation visant à donner une « signature » aux établissements, interpellent. Le premier AAP, en retenant essentiellement les universités IDEX et I-Sites, n'a pas atteint sa cible. Le second, en créant une vive compétition entre les établissements non labellisés alors que les autres sont assurés d'un résultat favorable illustre bien que la recherche de structuration différenciante l'emporte sur celle de la qualité académique. Cette évolution, qui risque de conduire sur le long terme à un appauvrissement scientifique et académique de notre pays, est inquiétante pour l'avenir de l'ESRI.

Cette situation est portée par la politique de différenciation mise en place, tant pour les moyens que les outils donnés à certains établissements et pas à d'autres. Pareille catégorisation réductrice des établissements est fondée sur des bases discutables car elle privilégie de manière typiquement française la structuration (prime à la fusion dont les effets ne sont ni discutés ni évalués), au détriment de la qualité académique (l'essentiel) et de celle de la « bonne gestion » (fondamentale depuis le passage aux RCE), ces deux dernières approches apparaissant les grandes perdantes des politiques menées. L'AUREF attire l'attention sur la forte demande qui s'exprime, d'équité territoriale et de prise en compte des résultats académiques au regard des moyens octroyés. En effet, elle rappelle les profondes et croissantes disparités en termes de moyens récurrents, notamment d'encadrement, dont les fondements relèvent de l'histoire et de l'absence de volonté politique en longue durée et en termes d'aménagement du territoire.

Pareille situation ne permet pas à l'Université de répondre à la fois aux enjeux de la démocratisation de l'ESRI, de l'excellence scientifique, de la visibilité internationale et de l'ancrage territorial. Elle biaise également les concours aux crédits compétitifs, qui ne sont ni justes ni loyaux, la mise en place de jurys internationaux ne pouvant seule assurer le nécessaire *fair play* académique. Elle fragilise Universités et Territoires dans un contexte de polarisation des activités scientifiques, liée à un processus de concentration des moyens sur les très grandes métropoles. Ainsi, en quelques années, un ESRI à deux vitesses très différentes a été mis en place. Se fondant sur les seuls critères des classements internationaux à venir, les présents étant peu concluants, il est parfois affirmé que cette politique est une réussite. Même si la récente décision portant sur les modalités de signature des publications pourrait permettre de donner une plus grande visibilité à la recherche universitaire, qui est le seul modèle international, cela ne garantit pas pour autant de faire progresser nos universités dans les classements ni que cela fasse réellement progresser la recherche française. Dans ce contexte, la concentration dans la plupart des grandes agglomérations étant réalisée ou en passe de l'être si l'application de l'ordonnance de décembre 2018 donne aux universités des droits identiques à ceux des écoles, l'AUREF appelle à son application pleine et entière pour les universités qui souhaitent

intégrer une université cible en conservant leur personnalité morale, ainsi qu'à une politique volontariste de mise en réseau des acteurs de l'ESRI. Elle doit se penser sur la base non de la concurrence mais de la coopération, de la vision en longue durée et de projets à risques, qui doivent être mieux soutenus en sortant d'un modèle trop conformiste.

Les limites et parfois les blocages issus des processus de recomposition actuels proviennent souvent d'un manque de clarification du rôle et de l'importance donnée aux interventions respectives des acteurs publics (Etat, collectivités territoriales, organismes de recherche). Une évaluation transparente et partagée de l'impact réel de ces politiques d'appels à projet est un premier pas pour dégager des pistes d'une réforme solide et consolidée. Il en va de même pour les partenariats universitaires publics et privés.

III. Propositions de l'AUREF

1/ Augmenter les moyens récurrents alloués aux universités et mieux répartir les moyens fléchés tenant compte des réussites scientifiques des établissements évalués au regard des moyens investis, et du dynamisme économique et démographique des territoires.

Au-delà d'une parole qui porte une volonté, le budget de l'ESR doit exprimer une stratégie ambitieuse plaçant l'économie de la connaissance au premier rang des leviers de croissance, d'innovation et de compétitivité des économies nationales. Les dépenses de recherche et développement en France n'ont évolué, de 1996 à 2016, que de 2,22% du PIB à 2,25 pendant que les pays de l'OCDE progressaient de 2,12 à 2,49 et l'Allemagne de 2,14 à 2,94 avec un objectif de 3,5%. Dans ce cadre, une mise en place dynamique des contrats d'objectifs et de moyens est indispensable pour consolider le dialogue entre la tutelle (ou les tutelles) et les établissements, stabiliser les engagements réciproques et apporter une cohérence globale à l'ESR tout en évaluant les performances à l'aune des moyens investis.

Rappelons qu'en formation les moyens alloués aux universités restent très faibles comparativement aux autres formations post bac alors même que ces dernières ne sont pas reliées à la recherche. La réforme de la formation professionnelle pourrait encore accentuer cette disparité au détriment des universités aux moyens les plus comptés. Pourtant la recherche et l'innovation ont un besoin impératif de renouveler leurs viviers. Tout cela aboutit à ce que la plupart des universités consacrent environ 60 % de leur budget à la formation contre 40 % seulement à la recherche, ce qui déséquilibre leur activité. Il convient d'allouer plus de moyens, notamment humains, au titre de la formation afin que les universités puissent flécher plus de moyens, et notamment plus de ressources dites propres, actuellement absorbées par la formation, en faveur de leur activité de recherche.

Par ailleurs, outre l'équilibre nécessaire des moyens alloués à la recherche publique et privée, la place des financements compétitifs est de plus en plus prépondérante au détriment des financements récurrents. Ce choix pénalise en particulier la recherche fondamentale et la recherche en SHS qui maîtrise moins les enjeux des métriques qui fondent les classements, ce qui met en péril des secteurs de recherche de premiers plans. Il est donc primordial de lancer une politique budgétaire incitative permettant de :

- Améliorer la métrique qui fonde les évaluations nationales et les classements internationaux.
- Promouvoir une différenciation alternative fondée sur la spécialisation scientifique des sites et établissements (axes structurants en recherche), le soutien aux niches d'excellence et à leur émergence (appels à projets qui ne favorisent pas que les mainstreams, les chaires d'excellence, etc.) et l'intégration de réseaux nationaux, européens et internationaux (accompagnement aux projets d'universités européennes, bourses de mobilité en plus grand nombre, accueil, etc.).
- Corréler le développement et la démocratisation de l'enseignement supérieur, le développement des activités de recherche et de production de connaissances et enfin le développement culturel et socio-économique des territoires.
- Réorienter une partie des financements compétitifs dans une logique d'excellence distributive.
- Soutenir de manière conséquente la recherche pour accroître son attractivité : augmenter significativement le préciput, définir un budget environné pour les jeunes chercheurs (décharge, moyens...), donner les moyens d'attirer des chercheurs étrangers de qualité, améliorer les carrières, etc.
- Doter directement les établissements de l'ESR d'un budget récurrent qui leur permette de conduire leur principale mission de recherche publique. Le budget de fonctionnement, équipement et investissement des universités et des organismes de la recherche publique doit être augmenté pour atteindre 40 % de leur dotation en base, contre moins de 20 % actuellement.

2/ Veiller à une cohérence globale, fondée sur des indicateurs sincères, dans les dotations de l'Etat et des Régions aux universités

Cette question est primordiale. En effet, l'Université est un réel levier économique, social et culturel pour son territoire et pour la nation. Les disparités régionales et locales actuelles mettent à mal son positionnement et accentuent les écarts déjà observés au plan national. L'Etat devrait veiller à un équilibre global et promouvoir une politique partenariale intra et extra territoriale. La trilogie Université/Région/Etat peut permettre des axes de recherche de différenciation mais aussi veiller à l'organisation de la recherche en réseau extrarégional, en s'inspirant des modèles GDR et autres structures fédératives de recherche avec la collaboration des EPST.

Il serait souhaitable de s'appuyer sur une connaissance de la situation réelle des établissements en ce qui concerne les résultats académiques (amélioration de la métrique) et de la gestion (LOLF et corps d'inspection) et non sur la seule acceptation d'entrer dans une politique de différenciation fondée sur une structuration pensée par un jury international.

3/ Réorienter les axes de l'ANR vers des thématiques inclusives

Outre la question du taux de succès trop faible dans les appels à projets ANR, ce type d'appel génère des insatisfactions au sein même des équipes de recherche, sans parler du manque d'accompagnement et de reconnaissance du temps passé pour préparer et évaluer les projets. Le déséquilibre actuel en faveur du financement par AAP impose aux laboratoires de recherche des systèmes complexes de prélèvements sur ressources propres pour pouvoir financer la recherche de base. Ce déséquilibre contribue également à la forte augmentation, depuis plus de 10 ans, des emplois sur contrats à durée déterminée (CDD). En outre, l'évolution actuelle des axes de recherche de l'ANR vers des thématiques mono-disciplinaires conduit à une marginalisation de la recherche fondamentale et réduit les SHS à un rôle d'acceptabilité voire de justification. Les SHS, qui doivent pouvoir travailler sur des problématiques qui leur, sont propres sont à la fois essentielles et transversales dans la définition d'une stratégie nationale de recherche. Elles doivent pouvoir travailler avec des financements à hauteur des besoins sur des problématiques sociétales propres. Il est par ailleurs fondamental d'assurer, au travers de configurations de recherche d'un type encore inédit, la collaboration de communautés scientifiques pertinentes. Les enjeux de l'énergie, de la ville ou des transports, par exemple, ne peuvent être envisagés sans que physiciens, chimistes, informaticiens et spécialistes des sciences de l'environnement, ne se voient dotés des moyens leur permettant de travailler avec leurs collègues des SHS. Il serait donc souhaitable de :

- Renforcer l'ANR, pas uniquement sur le PIA mais aussi sur des AAP classiques ; cela permettra à un plus grand nombre d'y obtenir des résultats et évitera de voir des équipes se replier sur des financements moins exigeants en termes de qualité scientifique. Aller vers une grande agence nationale en serait à terme la conséquence.
- Favoriser les projets authentiquement pluri et interdisciplinaires ; dans ce cadre, la question du positionnement du CNU ne pourra être éludée ainsi que celle du soutien aux dispositifs mutualisés et aux MSH qui assurent ce rôle dans les sites.
- Soutenir les projets qui portent une prise de risque dans le cadre d'appels « blancs » ou lors des arbitrages finaux des autres AAP.
- Mettre en place une politique d'accompagnement pour les projets de qualité non retenus.
- Eviter la concentration des moyens alloués sur les mêmes structures.

- Consolider l'évaluation par les pairs tout en ouvrant davantage cette évaluation.

4/ Promouvoir une politique en réseau (national et européen) sur des thèmes prioritaires

Comment mettre en place une articulation efficace entre les programmes nationaux, les programmes cadres européens et ceux définis par les Régions ? En effet, la disparité des dispositifs et leur organisation a parfois créé un manque de cohérence, de synchronisation, de coordination. Le calendrier des fusions des régions a mis à mal la stratégie S3 et les mises en cohérence des politiques régionales en matière d'ESRI ont impacté directement les universités françaises. Une solution pourrait reposer sur une meilleure articulation des dynamiques engagées aussi bien sur le plan européen que sur le plan national voire régional. A titre d'exemple, il est possible de citer la stratégie de spécialisation intelligente (ou *Smart Specialization Strategy*) dite « Horizon 20-20 » de l'Union européenne, relayée par les régions.

L'appel à projet relatif aux universités européennes a également fait émerger une forte attente en ce domaine, comme l'atteste le grand nombre de candidatures françaises. De toute évidence, les fonds rassemblés ne permettront pas de répondre à cette volonté européiste exprimée. L'AUREF demande que tous les établissements français qui ont déposé un projet soient soutenus, à une hauteur variable qui tiendra compte des remarques du jury et sur la base d'indicateurs de réalisation.

Au quotidien, l'AUREF demande de réformer et simplifier la procédure de mise en place des co-tutelles internationales de thèse. Aujourd'hui beaucoup n'aboutissent pas car leur montage est trop complexe. Une formule "générique" assez souple mériterait d'être pensée, au moins au niveau européen et dans la sphère francophone.

D'une manière générale, il conviendrait de s'interroger sur le retard français en matière d'internationalisation de la formation doctorale : très peu de co-tutelles mais aussi peu d'Erasmus mundus et encore moins d'écoles doctorales partagées même dans les régions frontalières qui se prêtent à l'expérimentation.

5/ Une évaluation/accompagnement des unités de recherche

La mise en place d'un double niveau – UMR/UR – avec des modalités de gestion différente fait craindre un retour à la situation passée avec la multiplication d'équipes de petite taille. Cette dernière taille n'est pas en soi une faiblesse ni une malédiction mais un éparpillement infondé pourrait être évité en maintenant une évaluation externe nationale.

En effet, si l'évaluation est un processus incontournable, il convient d'en faire un réel outil d'accompagnement et d'aide à la décision. La question de l'évaluation est une question complexe et coûteuse mais peut-on se contenter aujourd'hui de ce qui est observé dans le paysage français ? Comment ces évaluations sont-elles alimentées par les très nombreuses autres analyses qui existent sur l'ESRI, ses institutions, ses chercheurs ? Quelle est la portée de ces évaluations sur les dotations de l'Etat aux établissements ? Sur les orientations stratégiques de ceux-ci ? Sur le financement de projets stratégiques des établissements ?

Corrélativement, comment définir une unité de recherche ? Actuellement, elle est encore trop souvent conçue comme une cellule fermée développant une politique de recherche en propre avec en ligne de mire son inscription dans une compétition de laboratoires. La qualité d'une unité vient d'abord des chercheurs qui y travaillent et le rattachement thématique entre eux peut être lâche, la mixité disciplinaire apparaissant par ailleurs souvent comme un facteur favorable à la créativité. L'unité de recherche gagnerait donc à être vue et donc évaluée comme une structure d'animation scientifique (séminaires, *brain storming*, entraide, chaires, etc.), d'organisation administrative (personnels et finances) et technique (plateformes, instruments partagés, sécurité, etc.).

6/ Réévaluer le temps de recherche des EC

L'amplification de la politique des appels à projets, souvent pensés à court terme, pose la question du « temps Recherche » des EC. Rappelons qu'un EC consacre en théorie 50% de son « temps à la Recherche ». Outre sa recherche, il doit répondre aux appels à projets, rédiger ses publications, enseigner, encadrer ses étudiants, participer à la vie administrative de sa composante voire de son université, contribuer aux nombreuses missions des universités, etc. La question des charges d'enseignement se pose nécessairement, tant elle apparaît anachronique en comparaison internationale. Il est demandé que le service d'enseignement soit revu à la baisse pour tenir compte des nombreuses autres missions des enseignants-chercheurs.

La question de l'accompagnement de l'enseignant-chercheur se pose aussi : il faut renforcer le précieux support des personnels techniques et administratifs (ingénierie de recherche surtout) afin que l'enseignant-chercheur puisse mieux se consacrer aux missions qui sont les siennes ; il faut développer les supports des doctorants et post-doctorants allocataires.

Enfin, la très inégale répartition des moyens humains entre universités qui a été accentuée par le PIA conduit à des charges anormales en heures complémentaires dans les établissements les moins bien dotés. Ces charges peuvent nuire grandement à la recherche et elles conduisent à terme les meilleurs chercheurs de ces établissements à partir vers les universités où les conditions de travail et les perspectives de carrière sont plus attractives. La compétition est, encore une fois, faussée.

En définitive, l'apport de l'AUREF à la réflexion se caractérise par :

- La demande d'une meilleure attention portée à la question territoriale et sociale.
- Le refus d'une différenciation fondée essentiellement sur le moule structurant mis en place par le PIA. La qualité académique et l'excellence doivent être soutenues dans tous les établissements : il n'y a pas d'université d'excellence, mais des équipes et des chercheurs d'excellence.
- La demande de lier l'évaluation des projets et des résultats à des indicateurs mieux fondés que ceux en place, qui tiennent compte des moyens des universités. Il est indispensable d'évaluer les politiques publiques mises en place en s'intéressant davantage à la question de l'efficacité qui est relative plus qu'à celle de l'efficacités qui est absolue afin d'aller vers une meilleure utilisation des deniers publics.